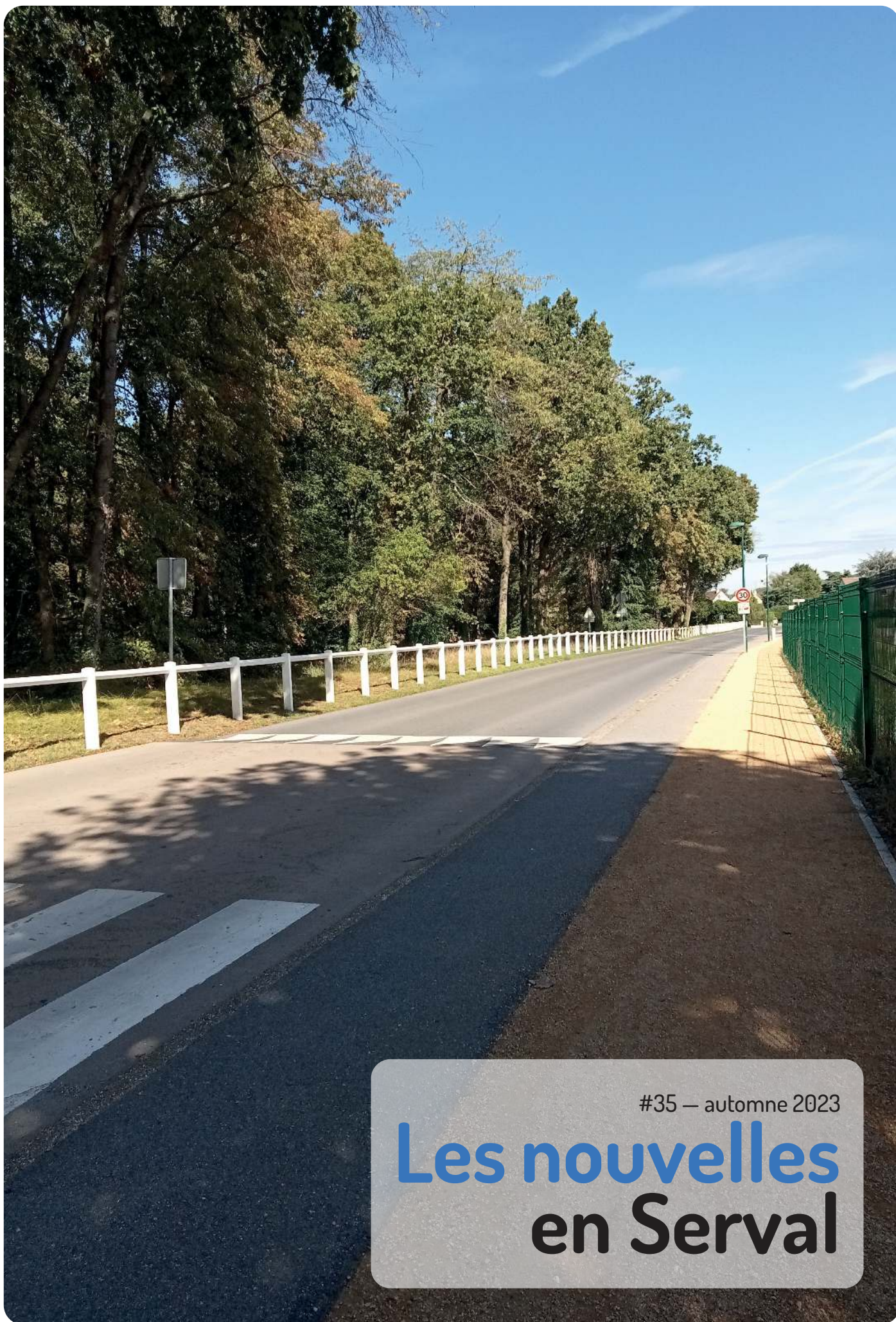




#35 — automne 2023

Les nouvelles en Serval



Sommaire

Nouveau dans la commune	3
Informations diverses	4
Cadre de vie	6
Conseil Municipal	7
Travaux et Projets	8
Festivités	12
École - Jeunesse	15
Transition écologique	16
Aire Cantilienne	17
Département	18
PNR	19

Agenda

samedi 4 et dimanche 5 novembre : Salon de l'artisanat, de la gastronomie et du bien-être au Gymnase (page 13)

samedi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale au Monument aux morts. Les Capellois sont invités pour le défilé à 11h à la Rose-raie.

jeudi 23 novembre : Passage de la Balayeuse

jeudi 23 novembre : Bus pour l'emploi de 9h45 à 12h30 sur le parvis de la Mairie (page 18)

vendredi 24 novembre : Défilé aux lampions et allu-mage des illuminations de Noël (page 13)

samedi 25 novembre : Théâtre de Verneuil : «Les Belles Sœurs», à la Salle Fernand Halphen (page 13)

samedi 2 décembre : Repas des aînés à la Salle Fernand Halphen (page 14)

samedi 9 décembre : Noël des enfants à la Salle Fer-nand Halphen (page 14)

jeudi 21 décembre : Passage de la balayeuse

dimanche 21 janvier : Vœux du maire à la Salle Fernand Halphen (page 13)

lundi 12 février 2024 : Réunion publique du SIECCAO (page 4)

dimanche 9 juin 2024 : Élections européennes (p. 5)

vendredi 21 juin : Fête de la musique dans le parc de la mairie

samedi 22 et dimanche 23 juin : Festival Rockabilly dans le parc de la mairie

Nouveau dans la commune

Les Recettes du bonheur : un foodtruck exotique à la Roseraie



Dès octobre, le foodtruck «Les Recettes du Bonheur» s'installera à La Roseraie tous les soirs, du lundi au ven-dredi, de 17h à 22h. Il vous proposera d'apporter du goût et de l'exotisme à vos repas avec ses spécialités de bou-chées indiennes et vietnamiennes, ainsi que des plats faits maison.

Sculpture en argile : art-thérapie à domicile



Karine Jehlé, artiste plasticienne installée a La Cha-pelle-en-Serval, propose des séances de modelage de l'argile à domicile, afin de permettre aux personnes ne pouvant se déplacer en atelier de pratiquer une activité artistique chez soi.

Connu pour ses vertus en art-thérapie, le modelage de

la terre fait appel à des gestes ancestraux que chacun peut reproduire, sans aucune compétence requise. De plus, cette activité contribue à développer la créativité, la concentration, le sens de l'observation et la motricité des mains.

Par exemple, Karine est récemment intervenue auprès d'une personne à mobilité réduite et souffrant de la maladie d'Alzheimer. À raison d'une séance de 2 h par semaine, deux belles œuvres ont été créées. Karine vient avec tout ce qu'il faut et gère ensuite la cuisson des pièces. Cette activité s'adresse aux adultes et enfants (dès 8 ans), aux alentours de La Chapelle-en-Serval.

Renseignements et réservations : 06 15 46 88 05 / les-creadeka.com

Gardenia : service complet pour vos espaces verts et travaux de bricolage



GARDENIA

MULTI SERVICES

06.69.38.50.29

gardenia.services60@gmail.com

Entretiens espaces verts, tailles, tontes,
débroussaillages, évacuations déchets.

Petits travaux : peinture, nettoyages
terrasses, gouttières, toitures ...

Devis gratuit

LA CHAPELLE EN SERVAL

SIRET 951 666 544 00014

Ne pas jeter sur la voie publique

Nouvelle entreprise multiservices à La Chapelle-en-Serval, créée cet été et en plein développement. Dans le but de répondre aux besoins des particuliers pour l'entretien des espaces verts (tonte, tailles, débroussaillages, remise en état des jardins et enlèvement des déchets) et des petits travaux de bricolage (nettoyages terrasses, balcons, gouttières, démaquage des toitures). Devis gratuit et réactivité pour la réalisation des prestations.

Jeff de Bruges : du chocolat dans la galerie



Depuis début octobre, la galerie du Centre Leclerc de notre commune accueille une nouvelle enseigne gourmande, le magasin Jeff de Bruges. L'idée de ce projet a germé en constatant l'absence d'un chocolatier dans les environs, rendant les achats de chocolat peu pratiques.

Le choix de la franchise Jeff de Bruges s'est imposé à sa gérante Lilia, elle-même cliente fidèle depuis longtemps, pour son savoir-faire en la matière, sa production équitable et sa traçabilité des produits de bout en bout. Cette entreprise française possède près de 500 magasins en France et à l'international, et a été élue meilleure chaîne de magasins de chocolat.

L'enseigne met l'accent sur la créativité, l'innovation et la qualité de ses produits. Les emballages évoluent au gré des saisons, et les recettes ainsi que les designs sont régulièrement renouvelés pour offrir une expérience exceptionnelle à la clientèle.

Jeff de Bruges propose une variété de produits pour satisfaire tous les goûts, y compris des options sans gluten. Parmi les spécialités, on trouve le gianduja, les écorces, les juliettes, les oursons en guimauve, les goustaves, les dragées martial, les calissons et les pâtes de fruit, de quoi ravir les amateurs de chocolat !

Bien que la boutique soit ouverte depuis peu, elle a été bien accueillie par la clientèle, comblant un réel besoin. Les premiers avis en ligne sont positifs, laissant présager un avenir prometteur.

Lilia tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet, y compris la direction du Centre Leclerc, le Maire de La Chapelle-en-Serval et leurs équipes respectives. Le soutien de la communauté locale est précieux pour cette aventure gourmande.

Informations diverses

SIECCAO-SAUR : renouvellement de canalisations

Du fait de nombreuses fuites, de canalisations et de branchements vieillissants, la SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise) par l'intermédiaire de son prestataire la SAUR, va renouveler un certain nombre de canalisations vétustes. Les branchements le nécessitant seront changés. Les travaux se dérouleront du 9 octobre au 15 décembre 2023.

Quatre rues seront concernées par ce programme :

- > Allée des Bolets (80 m)
- > Allée des Russules (41 m)
- > Impasse des Fougères (27 m)
- > début de la rue de la Roseraie (53 m)

Les riverains seront informés directement par le prestataire en ce qui concerne le suivi des travaux et les adaptations à avoir pour libérer la chaussée certains jours. La coupure d'eau n'excédera pas la journée.

Émeline : une employée municipale qui nous manquera

L'équipe d'employés municipaux a connu un nouveau départ en 2023 mi-septembre avec la mutation d'Émeline qui exerçait depuis 11 ans aux services techniques au poste d'agent des espaces verts. Sa "touche féminine" a souvent permis d'apporter le petit plus aux réalisations et décorations dans nos espaces publics. Cela ne l'empêchait pas de manier avec dextérité débroussailleuse et binette. Nous lui souhaitons bon vent dans sa nouvelle mairie et espérons lui trouver une remplaçante prochainement. Offre d'emploi en ligne sur lces.fr.

CCAS : aide aux personnes en difficulté

Pensez au CCAS de La Chapelle-en-Serval en cas de difficultés financières ou sociales. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune est là pour vous soutenir.

Ce service public est administré par 11 personnes, dont 6 élus du conseil municipal et 5 membres de la société civile engagés dans l'aide aux personnes. Le CCAS peut

vous apporter diverses formes d'aide, notamment :

- > Une aide financière ponctuelle pour faire face à des dépenses exceptionnelles telles que des impayés d'eau ou d'électricité.
- > Une aide financière régulière si vos revenus mensuels, y compris les prestations sociales, sont inférieurs à 75% du SMIC brut pour une personne seule (soit 15 611 € annuels) ou 115% du SMIC pour un couple (soit 23 937 € annuels), avec une augmentation de 40% du SMIC par personne à charge.
- > Un accompagnement pour les achats de produits essentiels si vous avez des difficultés à vous déplacer pour faire des courses ou récupérer des médicaments.
- > Une aide alimentaire d'urgence, allant de 70 € pour une personne seule à 100 € pour un couple, avec 45 € par personne à charge.

Le CCAS effectue toujours un entretien social pour évaluer votre situation actuelle en se basant sur vos justificatifs de ressources et de charges. Cette démarche vise à identifier les problèmes potentiels tels que le manque de ressources, le surendettement, les litiges avec des organismes, ou le nonaccès à certains droits. En conséquence, un accompagnement spécifique peut être mis en place, ou une orientation vers un partenaire du CCAS, tel que la MDS, le CMP, ou une association caritative, peut être proposée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Mairie de La Chapelle-en-Serval au 1200 rue de Paris, par e-mail à l'adresse mairie@lces.fr, ou par téléphone au 03 44 54 60 29.

Réunion publique : comprendre votre service d'eau

La municipalité de La Chapelle-en-Serval, en collaboration avec la SIECCAO et la Saur, organise une réunion publique le 12 février 2024 à la Salle des fêtes Fernand Halphen. L'objectif est de présenter ces entreprises, expliquer les changements de compteurs GSM, la facturation, les services, les numéros d'appels en cas de problèmes, la différence entre débit et pression, l'entretien du réseau d'eau, le programme de renouvellement des canalisations, les fuites, et répondre à d'autres questions. Le directeur de la SIECCAO sera présent pour cette réunion publique à 19h30. Venez nombreux pour comprendre le service d'eau de La Chapelle-en-Serval et poser vos questions.

Bureaux de vote : déménagement temporaire

En vue d'améliorer l'organisation des travaux à l'école maternelle des Dimerons et des aménagements pour les personnes à mobilité réduite à la mairie, la municipalité a décidé de relocaliser les bureaux de vote pour l'année 2024. Désormais, voici les changements :

- > Le bureau de vote n°1 de la mairie est transféré à la Salle Fernand Halphen, Parc de la Mairie
- > Le bureau de vote n°2 de l'école maternelle des Dimerons est également transféré à la Salle Fernand Halphen, Parc de la Mairie
- > Le bureau de vote n°3, situé à l'école du Bois de Chêne, 577 rue du Pont Saint Jean, demeure inchangé.

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur lors des élections européennes prévues pour le dimanche 9 juin 2024. Veuillez noter ces changements pour participer aux élections en toute facilité.

France Services à Lamorlaye : votre aide pour les démarches administratives

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Des difficultés avec Internet ? Les espaces France Services sont à votre service.

Que ce soit pour le RSA, la prime d'activité, les allocations familiales ou de logement, le permis de conduire, la carte grise, etc., France Services vous accompagne dans toutes vos démarches administratives, où que vous résidiez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous.

En un seul endroit, retrouvez la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraite, les impôts, La Poste, ainsi que les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Un agent formé vous accueillera pour trouver des solutions immédiates à vos demandes, garantissant ainsi une réponse précise à chaque requête.

Chaque mois, de nouveaux France Services ouvrent leurs portes. Contactez votre mairie pour connaître les horaires d'ouverture de celui le plus proche de chez

vous, ou consultez la carte des France Services sur : cohesionterritoires.gouv.fr/france-services

France Services, c'est le service public au cœur des territoires.



The poster features the French Republic logo and the 'France services' brand. It includes a photo of a smiling woman, a France Services agent. The text is in French and provides contact information for the service in Lamorlaye.

Une France Services vous accueille à Lamorlaye

Les animateurs France services vous accompagnent pour vos démarches en ligne du quotidien.

87 avenue de la Libération
60260 Lamorlaye

03 44 06 80 71

Lundi, mardi et jeudi
9h-12h30 / 13h30-17h
Mercredi et vendredi
9h-12h30

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Logos of partner organizations: Agence nationale des titres sécurisés, FINANCES PUBLIQUES, Pôle emploi, LA POSTE, Assurance Maladie, Assurance Retraite.

France Services vous attend à Lamorlaye, 87 avenue de la Libération, 60 260 Lamorlaye, aux horaires suivants : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi et le samedi de 9h à 12h30.

Pour en savoir plus sur les France Services et leur déploiement sur le territoire, consultez le site internet : france-services.gouv.fr

Cadre de vie

Service technique : nouveau véhicule



Nos services techniques ont acquis une nouvelle voiture électrique pour remplacer un véhicule ayant parcouru près de 120 000 km et ayant été en service pendant une vingtaine d'années.

Défibrillateurs : sauvetage en cas de malaise cardiaque

Principe de la fibrillation

La circulation du sang dans le corps humain est assurée par le cœur afin d'apporter aux cellules l'oxygène nécessaire. Le cœur est composé de quatre cavités qui sont alternativement remplies ou contractées. Ces mouvements du cœur sont commandés par de faibles signaux électriques réguliers.

À la suite de certaines conditions d'efforts, de maladies, de différents facteurs biologiques ou d'accidents, les signaux électriques pilotant le cœur peuvent se dérégler et commander des mouvements désordonnés : c'est la fibrillation. Dans ces circonstances, le cœur n'assure plus sa fonction de pompage et les cellules de l'organisme sont détériorées par l'absence d'oxygène. Des dommages irréversibles et la mort peuvent alors survenir très rapidement.

Lorsqu'un cœur est en fibrillation, on peut lui imposer de reprendre un rythme normal en lui envoyant un choc électrique qui va provoquer une réinitialisation des influx électriques.

Ce choc est délivré par un appareil spécial, le défibrilla-

teur, par l'intermédiaire de deux électrodes placées sur le corps de la victime en des endroits précis qui favorisent la traversée du cœur par le courant électrique.

Comment fonctionne un défibrillateur ?

Des électrodes que l'on place sur la victime permettent à l'appareil d'effectuer une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux et/ou un écran d'affichage. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.



Faut-il être formé pour utiliser un défibrillateur ?

Même s'il est préférable que les utilisateurs aient reçu une formation pour pouvoir les manipuler efficacement, le décret du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs externes automatisés peuvent juridiquement être mis en œuvre par « toute personne » quel que soit son âge.

La commune de La Chapelle-en-Serval a investi depuis 2021 dans cinq défibrillateurs entièrement automatisés. Une maintenance régulière en assure le bon fonctionnement.

En cas d'urgence cardiaque vous les trouverez :

- > à la Maison médicale du Serval (133 Rue du Vieux Château)
- > à la salle des Fêtes Fernand Halphen (Allée des Maronniers)
- > à l'École du Bois de Chênes (577 Rue du Pont Saint-Jean)
- > à la Roseraie (1045 Rue de Paris)
- > au Centre de loisirs des Dimerons (331 Rue des Dimerons)

Un autre défibrillateur a été mis en place par le SIVOM sur le stade du Servois. En 2022 une personne a été sauvée d'une crise cardiaque grâce à l'utilisation du défibrillateur et la réactivité d'un athlète.

Conseil municipal

11 juillet 2023 : décisions et délibérations

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2023 à 21h, plusieurs décisions et délibérations importantes ont été prises, dont voici un résumé :

Décisions prises par le maire

Confier à la société CQFD la réalisation des travaux de renouvellement du système de chauffage de l'église, comprenant la pose de 7 émetteurs radiants gaz et l'adaptation des alimentations gaz et électriques, pour un montant total de 13 448,40 € TTC.

Renouveler la mise en location des anciens services techniques municipaux dans les mêmes conditions que précédemment.

Délibérations votées par le conseil

Approbation de la révision des statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne pour inclure la compétence facultative «soutien à l'Hôpital des Jockeys sous quelque forme que ce soit.»

Modification de la liste des compétences déléguées au Maire conformément à la loi n°2022-217 du 21 février 2022.

Approbation de l'offre de concours de l'association diocésaine de Beauvais à hauteur de 25% du coût de renouvellement du système de chauffage de l'église, soit 2 800 €.

Attribution de subventions aux associations locales pour l'année 2023 :

- > Music Orry : subvention de fonctionnement (300 €)
- > I-music : subvention exceptionnelle pour le rachat de matériel disparu (400 €)
- > Raion Fighters Kyokushin (Karaté) : subvention exceptionnelle pour l'achat de sweats dans le cadre du championnat du monde à Amsterdam (600 €)
- > 4L Trophy : subvention exceptionnelle pour l'apposition du logo sur la voiture de l'équipage «Les Ecrouvisses» (300 €)
- > YGO Beyond Space : subvention de fonctionnement (200 €)
- > La Meute : subvention de fonctionnement (400 €) et subvention exceptionnelle pour première demande (200 €)

Approbation de l'adhésion à la compétence optionnelle «centre départemental de supervision de la vidéoprotection» proposée par le Syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Approbation de l'attribution exceptionnelle d'un chèque cadeau d'une valeur de 100 € aux employés municipaux ayant plus de 3 mois d'ancienneté.

Modification du règlement intérieur des services municipaux liés à l'enfance.

Désignation des membres représentant le conseil municipal au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Approbation de l'engagement de la commune et la signature d'une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France pour l'expérimentation d'une ligne de covoiturage vers la gare Orry-la-Ville/Coye via l'application mobile Illicov, avec le point de montée/descente à la Place Dauphine.

Approbation de la pose d'antennes de télérelève des compteurs d'eau potable sur les 2 bâtiments municipaux : gymnase et hôtel de ville, à l'intention de la société SAUR, prestataire du SIECCA0 en charge de la distribution d'eau potable.

Salle du conseil : nouveau mobilier



Travaux et Projets

Portail de la mairie : restauration de la grille



Le portail d'entrée du parc de la mairie, une grille art déco datant du début du siècle dernier, un superbe objet d'art que nous devons réhabiliter tous les dix ans.

Notre peintre des services techniques Éric s'est attelé à cette tâche avec le plus grand soin et beaucoup de professionnalisme. Le résultat obtenu est superbe et nous l'en remercions.

Restera aux prochains beaux jours les grilles de part et d'autre du portail à remettre en état.

Parvis de l'église : embellissement et propreté



Le parvis de l'église est presque terminé. Deux arbres seront remplacés à l'automne, une haie de vivaces sera plantée, et un panneau rappelant à nos concitoyens de ne pas laisser les déjections de leur chien perturber ce bel ensemble sera installé. De plus, le nom de chaque

arbre sera affiché devant chaque plantation.

Allée du Chêne au Loup : réorganisation du stationnement



La municipalité envisage d'aménager des places de parking afin d'éviter que les voitures stationnées sur les trottoirs ne perturbent la circulation des piétons et ne nuisent à l'entretien des haies et des trottoirs par les riverains.

Une réunion dédiée à ce projet sera organisée avec tous les riverains de l'Allée du Chêne au Loup. D'autres rues seront concernées par des aménagements similaires en 2024 - 2025 afin de remédier à ces stationnements anarchiques.

Carrefour de la Glorie : sécurité et mobilité



Le carrefour situé à l'intersection des rues du Pont Saint Jean, de la Glorie et des Dimerons revêt une grande importance pour notre commune. Il connaît une circulation dense, notamment aux heures d'entrée et de sortie des écoles, accentuée par le passage fréquent de lignes de bus régulières et scolaires desservant plusieurs arrêts.

La configuration antérieure du carrefour engendrait

des difficultés et des risques pour la circulation des véhicules, en particulier pour les manœuvres des bus. De plus, la circulation piétonne était entravée, avec des trottoirs étroits, posant des problèmes aux familles et aux enfants.

Pour remédier à cette situation, la municipalité a pris en charge la supervision des travaux de réaménagement du carrefour. Ce projet a impliqué l'élargissement des trottoirs pour les piétons, l'agrandissement de l'angle de braquage des véhicules, ainsi que la création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse des véhicules.

Ces travaux ont été réalisés du 10 au 30 juillet 2023, avec la société PIVETTA en tant qu'entreprise contractante. Le coût total s'est élevé à 108 560 € TTC, englobant les frais d'études, d'analyse, et les honoraires du géomètre. La commune a bénéficié d'un soutien financier de 19 900 € de la part de la Préfecture de l'Oise, via le Conseil Départemental de l'Oise, provenant des amendes de police, ainsi que d'un remboursement de la TVA de 17 800 €. En conséquence, le budget municipal devra prendre en charge 70 860 €, auxquels il faudra ajouter les frais d'acquisition de la maison réglés en 2021, s'élevant à 112 900 €.

À l'avenir, sous réserve d'obtenir de nouvelles subventions de partenaires institutionnels, la petite maison située au 192 rue de la Glorie devrait être démolie pour améliorer la visibilité sur la place du village et le carrefour. Les coûts estimés, études incluses, s'élèvent à 65 000 € HT.

Église : plus de confort pour les paroissiens

Après de multiples rebondissements, le chauffage de l'église devrait enfin être complètement rénové d'ici la fin de l'automne. Le projet initial a été rejeté par l'architecte des bâtiments de France, entraînant des retards considérables.

Le système de chauffage existant, déjà fragile, a finalement cédé l'hiver dernier. Une solution a été trouvée en juin, pour un coût de 11 207 € HT. Le Diocèse s'engage à couvrir 25% de l'investissement HT, soit 2 800 €.

De plus, le Conseil Départemental de l'Oise avait précédemment accordé une subvention représentant 30% de la dépense HT, soit 3 362 €, en attente de confirmation. Les paroissiens ne devront plus endurer le froid pendant les cérémonies religieuses.

Parc de la Mairie : histoire et projets d'embellissement

Un peu d'histoire

Propriété acquise par le maire Fernand Halphen, en 1977, auprès de monsieur Beday, industriel parisien, la parcelle de l'hôtel de ville et ses abords constituent un havre de paix et de verdure dans la commune.



Acquise au prix de 1 500 000 francs, après déclaration d'utilité publique, le conseil municipal souhaitait, par cette acquisition étendre les locaux des services municipaux, qui avaient vocation à se développer face au développement de la population (1300 habitants en 1977 ; 3200 habitants en 2023), offrir un parc municipal aux habitants, lieu de promenade et de repos, et créer ultérieurement de nouveaux services à la population : école, centre de secours, halte-garderie, service social...

Il a ainsi évité la division de cette grande propriété foncière de 2,5 hectares en plusieurs lots dont l'un avait vocation à y construire 25 pavillons !

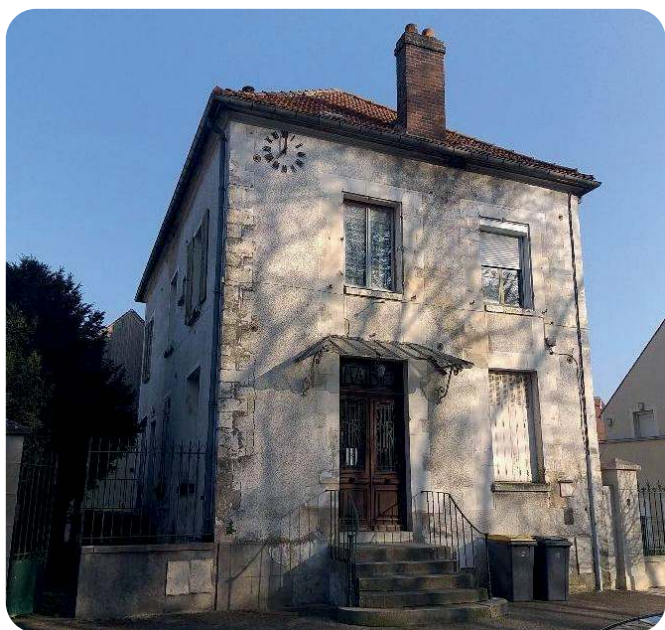
Comme tout projet, les choses n'ont pas évolué exactement comme prévu mais l'idée principale a été effectivement réalisée :

La mairie a donc été transférée du 109 rue du vieux château au 1200 rue de Paris.

L'ancienne Mairie

L'ancienne mairie, à laquelle était accolée l'école municipale du vieux château (détruite et à l'emplacement de laquelle s'établit désormais la copropriété Cœur de village dont fait partie la maison médicale du Serval) a été vendue en juillet 2022 pour devenir des logements.

Sur le fronton de cet immeuble, protégé compte tenu de sa proximité avec l'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, seront conservés deux témoignages de son passé de mairie : l'horloge et la mention « mairie » sur l'imposte vitrée de la porte d'entrée.



La nouvelle mairie, située à l'entrée du parc, est une ancienne maison de maître nommée « la Solitude » construite sur 4 niveaux en 1869, elle offre 890 m² du sous-sol aménagé aux combles sous toit. Majestueuse avec sa tour, la marquise monumentale et son jardin d'hiver, elle nécessitera de lourds travaux de mise aux normes pour en réduire les déperditions énergétiques et accueillir les personnes à mobilité réduite.

Le fond du parc n'a pas accueilli les écoles, qui ont été construites rue des Dimerons fin des années 1970, suivi en 2013 d'une seconde école (rue du Pont Saint Jean) destinée à l'enseignement élémentaire. Le groupe scolaire des Dimerons est alors devenu école maternelle et centre de loisirs.

Ce parc accueille désormais un bassin d'agrément, la salle des fêtes Fernand Halphen et a accueilli jusqu'à récemment les services techniques municipaux, tous trois construits dans les années 1990.

Ce parc de 2,5 hectares se révèle bien être le lieu de promenade et de repos souhaité. Il fait également la joie des sportifs et des enfants avec plusieurs espaces de jeux de raquettes ou de motricité.

La municipalité investit pour le pérenniser.

Comme indiqué dans le journal municipal n° 33 de mars 2023, plusieurs actions sont entreprises pour accroître sa végétalisation et sa beauté.

La remise en état du bassin d'agrément au fond du parc est programmée pour 2024-2025 compte tenu de la nécessaire formulation de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau qui nécessitent des études préalables.

Restauration à l'identique de la serre historique du parc

Datant du XIX^e siècle, elle a subi les affres du temps et les assauts des marrons des arbres de la propriété voisine la surplombant. Elle appartient à la mairie depuis 1977. Utilisée par le jardinier municipal dès son acquisition au milieu des années 1980, elle permettait la pousse des semis de fleurs destinées à être plantées dans les massifs municipaux.



Les enfants des écoles venaient ainsi y apprendre quelques bases d'horticulture.

Les travaux entrepris depuis juillet 2023 et programmés jusqu'en décembre sont confiés à 2 entreprises, sélectionnées avec le concours du maître d'œuvre GP architectes :

Lot « maçonnerie » confié à la société Thomann Henry, située à La Croix Saint Ouen, consistent à reprendre les murs de pierres et briques sur lesquels elle s'appuie (hydrogommage, démoissage, dégarnissage des joints et rejointoiement au mortier chaux...)

Lot « Ferronnerie – serrurerie – Verrerie » confié à la société Dehu Serrurerie, située à Faverolles, consistent dans le retrait des verres, la dépose de la structure métallique de la serre et de la plateforme avec triage, dépollution du plomb présent dans les peinture et joints, grenailage de propreté, restauration des pièces récupérables, refabrication des pièces trop endommagées, traitement anticorrosion et galvanisation des métaux, remise en peinture, repose de la structure métallique puis des verres en toiture et façades avec étanchéité, restauration des quincailleries, des portes et des ouvrants...

Les travaux dont la commune assure la maîtrise d'ouvrage ont fait l'objet d'un avis très favorable de l'Architecte des bâtiments de France du Parc Naturel Régional Oise Pays de France qui soutient le projet ainsi que du Conseil Départemental de l'Oise.

La commune finance ces travaux sur son budget propre à hauteur de 94 150 € après obtention de subventions

Festivités

Festivités du 14 juillet : un événement familial inoubliable



Les festivités du 14 juillet ont été une célébration mémorable, organisée en partenariat par les comités des fêtes de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville. Tout a débuté à 18h au stade du Servois, où les habitants de La Chapelle-en-Serval, d'Orry-la-Ville, ainsi que nos amis des communes voisines, se sont rapidement dirigés vers le stand de restauration, dans une ambiance latino créée par un premier DJ.

À 22h15, les enfants ont lancé la traditionnelle marche aux lampions, illuminant la soirée de leur enthousiasme. Puis, à 23h15, le ciel s'est embrasé d'un spectaculaire feu d'artifice qui a émerveillé petits et grands.

Plus de 500 personnes ont dansé jusqu'à 2h du matin au rythme de la musique d'un second DJ, créant une ambiance électrique. Cette manifestation, organisée par nos deux communes, a été couronnée de succès.

Nous espérons vous voir encore plus nombreux l'année prochaine pour célébrer cette tradition. Notez bien la date dans vos agendas : samedi 13 juillet 2024, au stade du Servois.

Brocante : convivialité malgré une météo capricieuse



Dimanche 17 septembre, dès 6h du matin, plus d'une centaine d'exposants se sont installés boulevard de la Riollette pour notre brocante annuelle. Les passionnés de chine étaient au rendez-vous, bien que le soleil n'ait pas toujours été au rendez-vous, la chaleur de l'ambiance était palpable.

Nous avons été ravis de voir de nombreux visiteurs se rendre sur le stand du Comité des Fêtes pour profiter d'un petit déjeuner offert par la municipalité. Cette année a marqué une première pour le nouveau Comité des Fêtes, et vous avez été nombreux à les remercier pour la qualité et la rapidité du service.

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver la date pour l'année prochaine : dimanche 22 septembre 2024. Nous espérons vous y voir encore plus nombreux pour partager de bons moments lors de notre traditionnelle brocante.

Forum des associations : un chaud succès !



Le 10 septembre, malgré la chaleur étouffante, cinquante-cinq associations des communes de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville étaient présentes au gymnase. Dès le début de la matinée, une atmosphère conviviale régnait, avec du café, du thé, du jus d'orange, des viennoiseries et de l'eau fraîche à disposition des exposants. Pour les repas, un food truck nommé «Les Recettes du Bonheur» a ravi les participants tout au long de la journée.

De nombreuses visites ont eu lieu, et nous espérons que cela a conduit à de nombreuses nouvelles adhésions pour démarrer la nouvelle année 2023/2024 en beauté.

4 et 5 novembre 2023 : artisanat, gastronomie et bien-être



Le salon ouvrira ses portes le samedi 4 novembre de 14h à 18h et le dimanche 5 novembre de 10h à 18h au gymnase de La Chapelle-en-Serval, boulevard de la Riollette. Restauration sur place

Vendredi 24 novembre 2023 : défilé aux lampions

Le vendredi 24 novembre, les enfants de l'École élémentaire du Bois de Chêne et de la maternelle des Dimerons sont invités pour notre traditionnel défilé aux lampions.

Nous invitons les parents à nous accompagner dans ce défilé qui traversera notre village pour se rendre au parc de la mairie. Un petit discours, le décompte, et les lumières illumineront le parc avec un nouveau décor !

Après cet instant magique, enfants et parents se verront offrir une boisson accompagnée d'une farandole de gâteaux sucrés et salés.

Samedi 25 novembre 2023 : théâtre

Depuis 2015, la troupe «La Vaudevill'Oise» de Verneuil en Halatte nous enchante chaque année avec une co-

médie de boulevard superbement interprétée. Pour cette édition, leur choix s'est porté sur cette comédie d'Éric Assous, mise en scène par Gérard Laruelle.

Un dîner familial vire au chaos lorsqu'une invitée sème le trouble avec une série de révélations, de doutes et de tensions parmi les convives, mettant en péril l'harmonie du repas.



Ne manquez pas cette soirée qui se terminera par un pot de l'amitié offert par la municipalité, où vous pourrez rencontrer et échanger avec les acteurs.

L'entrée est gratuite à la Salle des fêtes Fernand Halphen, dans le parc de la mairie, le 25 novembre 2023 à 20h30. Nous vous recommandons de réserver par mail à invitations@lces.fr ou par SMS au 06 83 41 55 13 avant le 23 novembre 2023.

Dimanche 21 janvier 2024 : vœux du Maire

Le maire et la municipalité invitent les Capelloises et Capellois le 21 janvier à 17 h à la salle Fernand Halphen pour les traditionnels vœux. Le bilan 2023 et les ambitions 2024 - 25 seront les principaux sujets. Un verre de l'amitié accompagné d'une galette des rois clôtureront ces vœux. Pour une meilleure organisation, vous pouvez dès à présent vous inscrire sur invitations@lces.fr en précisant le nombre de personnes.

Samedi 2 décembre 2023 : repas des aînés



Le samedi 2 décembre, la municipalité a le plaisir de vous convier au traditionnel repas des aînés. Comme les années précédentes, vous aurez le choix entre recevoir un colis ou participer à un repas dansant animé par Delphine Hublin.

Nous encourageons dès aujourd'hui tous les aînés de notre commune qui auront atteint l'âge de 65 ans avant le 31 décembre 2023 à s'inscrire. Vous pouvez le faire par e-mail à mairie@lces.fr ou par téléphone au 03 44 54 64 29.

En retour, une invitation vous sera envoyée courant novembre pour que nous puissions tous partager ce moment de convivialité ensemble.

Samedi 9 décembre 2023 : Noël des enfants



Noël sera une journée de joie pour les enfants de la maternelle et du CP à la salle des fêtes Fernand Halphen le samedi 9 décembre 2023, avec un spectacle « Christmas » suivi de la visite du Père Noël. Les élèves de CE1 au CM2 auront leur Boum de 14h à 17h, tandis que les collégiens auront la piste de danse de 20h à 23h. Pour inscrire un enfant non scolarisé dans les écoles locales, contactez la mairie au 03 44 54 60 29 ou à mairie@lces.fr.

Associations

Annuaire des associations : quelques corrections

Fitgym et bien-être

Propose des cours collectifs dans deux domaines : fitness et bien-être.

Ces cours sont ouverts à tous les âges et à tous les niveaux sportifs et sont dispensés dans plusieurs localités, dont La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Marly-la-Ville, Plailly et Surveilliers.

- > Activités Fitness : cours de musculation, renforcement musculaire, circuit training, cuisses-abdos-fessiers, fit combat, fit cardio, gym douce, pilates, yoga tonique, HIIT, boot camp, Zumba, step, LIA, postural ball, swiss ball, etc.
- > Activités bien-être et massages : cours de yoga souple, relaxation et méditation, Yoga réparateur, activité physique sur ordonnance APA pour obésité, arthrose, diabète, coaching perte de poids avec l'alimentation et exercices adaptés.
- > Massages : drainage lymphatique, visage, relaxation, madero thérapie, suédois, réflexologie, massage assis, etc.

Raion Fighters Kyokushin

Changement de jour et d'horaires pour les cours :

- > Adultes : lundi et jeudi de 20h à 22h
- > Enfants (6 à 8 ans) : mardi de 18h à 19h15 et dimanche de 11h à 12h15
- > Enfants (9 à 16 ans) : mardi de 19h30 à 20h45 et vendredi de 19h30 à 20h45.

Plus d'informations sur raion-fighters-kyokushin.com

École - Jeunesse

Centre de loisirs : des vacances bien occupées

Du 10 juillet au 31 août 2023

Les thèmes du centre de loisirs des vacances étaient « culture et culturel » en juillet et « les transports » en août, permettant ainsi aux 10 animateurs municipaux qui se sont relayés tout l'été d'organiser des activités ou sorties pour les enfants capellois ou des communes alentours (d'une petite quarantaine début juillet à une dizaine au creux de l'été).



Les sorties ont été nombreuses et ont permis aux enfants de faire des découvertes, d'aiguiser leur curiosité et de partager pique-nique et moments heureux : la serre aux papillons (78), le parc Montsouris (78), la maison de la Pierre (60), le parc animalier de Saint Léger (60), le pavillon de Manse, le musée vivant du Cheval à Chantilly, le musée de l'Air et de l'Espace (95) ont accueillis nos groupes.



La municipalité a également organisé un séjour de 5 jours pour les enfants de 6 à 12 ans dans les Ardennes, dans un centre de vacances sur le thème pédagogique de la nature et de l'environnement : initiation à la pêche, la sculpture, le recyclage du papier, etc. illustrent les activités proposées.



Seulement 12 enfants ont été inscrits, qui ont été ravis du séjour mais ce faible nombre rendra difficile le renouvellement de cette opération l'été prochain.



Les enfants ont pu apprendre l'entraide, le partage, développer leur autonomie, exprimer leurs attentes et envies. Des valeurs qui sont importantes pour leur développement social et individuel.

Transition écologique

France Rénov' : une aide pour la rénovation énergétique

La rénovation énergétique est l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et donc une action prioritaire du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne.



Vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation thermique sur votre logement ? Obtenir des conseils sur le type d'équipement et sur les aides financières possibles ? Le rôle des conseillers France Rénov' est d'informer et d'accompagner les ménages sur leur projet de travaux de rénovation énergétique et ses enjeux. Leur conseil est gratuit et neutre !

Les permanences France Rénov' de notre territoire sont assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL 60).

Le 3^e vendredi du mois de 14h à 17h au Siège de la CCAC au 17 bis rue Guillemot à Chantilly,

Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h dans les communes alentours:

- > 8 novembre 2023 à Coye-la-Forêt
- > 6 décembre 2023 à Vineuil-Saint-Firmin

Prise de rendez-vous directement auprès de l'Espace France Rénov' ADIL 60 : 03 44 48 61 30 / adil60@wanadoo.fr / adil60.org



Aire Cantilienne

Flexobus : un service gratuit de transport à la demande



FLEXOBUS

Service de transport à la demande
de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
pour les **CAPELLOIS**.

VOUS RENDRE GRATUITEMENT
AU MARCHÉ DE CHANTILLY POUR FAIRE VOS COURSES,
À LA PISCINE AQUALIS, À VOS RENDEZ-VOUS MÉDICAUX, ETC...

C'EST POSSIBLE GRÂCE AU FLEXOBUS !



HORAIRES AU VERSO



Le service financé par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

Avec le soutien de 

Organisé par 

Approuvé par 

En 2023, le service du Flexobus continue à être disponible pour les résidents de La Chapelle-en-Serval. Vous pouvez utiliser ce service pour vous rendre gratuitement aux endroits suivants :

- > à l'Hôpital, au marché au centre-ville, ou à la gare de Senlis
- > au marché, à la gare, ou aux commerces de Chantilly
- > à l'Hôpital des Jockeys
- > à la piscine Aqualis
- > au Centre Commercial Leclerc de notre commune

Le point de départ du Flexobus se trouve au 1040-1045 rue de Paris. Pour obtenir des informations détaillées sur les réservations et les horaires de prise en charge et de dépose, veuillez vous référer à la grille horaire ci-dessous. Ce service est financé par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

FLEXOBUS LA NAVETTE À LA DEMANDE GRATUITE ET FLEXIBLE

La navette FLEXOBUS est un service de transport « à la demande » **GRATUIT**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le service fonctionne du lundi au vendredi (grille horaire ci-dessous)

La réservation de votre trajet peut se faire de 4 semaines en avance et jusqu'à la veille 17h30 maximum par téléphone ou par mail :

► du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h (hors jours fériés) :  **0970 150 150**

► Depuis le site internet www.oise-mobilite.fr, rubrique « Réserver mon TAD » ou via l'application smartphone Oise Mobilité

► par mail reservation-tad@oise-mobilite.fr en indiquant vos coordonnées dans le corps du mail

ALLER		AU DÉPART DE	LUNDI (sauf juillet-août)	LUNDI (juillet-août)	MARDI (sauf fériés)	MERCREDI (sauf fériés)	JEUDI (sauf fériés)	VENDREDI (sauf fériés)
La Chapelle-en-Serval		Centre	12:50	13:20	8:55	13:20	13:50	8:55
POUR SE RENDRE À								
Senlis	Hôpital							9:10
	Bordeaux Odent (centre ville, marché)							9:15
	Gare Routière							9:20
Chantilly	Lefebvre / Le Coq Chantant	13:06	13:36		13:36			
	Place Omer Vallon (centre ville, marché)	13:10	13:40		13:40			
	Mairie	13:12	13:42		13:42			
	Gare Routière	13:16	13:46		13:46			
Gouvieux	Hôpital des Jockeys	13:20	13:50		13:50			
	Piscine Aqualis	13:29	13:59		13:59			
La Chapelle-en-Serval	Centre commercial Leclerc			9:03		13:58		
RETOUR		AU DÉPART DE	LUNDI (sauf juillet-août)	LUNDI (juillet-août)	MARDI (sauf fériés)	MERCREDI (sauf fériés)	JEUDI (sauf fériés)	VENDREDI (sauf fériés)
La Chapelle-en-Serval		Centre commercial Leclerc			11:12		15:32	
Gouvieux	Piscine Aqualis	15:05				16:15		
	Lefebvre / Le Coq Chantant	15:14				16:24		
Chantilly	Place Omer Vallon (centre ville, marché)	15:17				16:27		
	Mairie	15:19				16:29		
	Gare Routière	15:20				16:30		
	Hôpital des Jockeys	15:24				16:34		
Senlis	Gare Routière							11:12
	Bordeaux Odent (centre ville, marché)							11:15
	Hôpital							11:20
La Chapelle-en-Serval		Centre	15:40	16:50	11:20	16:50	15:40	11:35
POUR RETOURNER À								

Lieu d'accueil enfants parents : le nouveau rendez-vous pour bien grandir dans l'Aire Cantilienne

Service géré par le Centre Social Rural de Lamorlaye, le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés par leur(s) parent(s) ou un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de rencontre et d'échanges entre parents.

Le LAEP sera itinérant dans les communes de l'Aire Cantilienne et accueillera les enfants et adultes une demi-journée par semaine.

Prochains RDV :

- > Gouvieux : du 8/11 au 10/01, le mercredi de 14h30 à 17h30
- > Lamorlaye : du 8/11 au 10/01, le samedi de 9h30 à 12h30
- > Orry-la-Ville : du 02/12 au 27/01, le samedi de 9h30 à 12h30
- > Chantilly : du 6/12 au 31/01, le mercredi de 14h30 à 17h30
- > Plailly : du 16/12 au 10/02, le samedi de 9h30 à 12h30
- > Coye-la-Forêt : du 23/12 au 17/02, le samedi de 9h30 à 12h30

Renseignements au 03 44 60 93 38 ou sur ccac.fr, rubrique « Petite enfance », «+ d'informations sur les services petite enfance proposés par la CCAC»

Département

Bus départemental : une aide à la recherche d'emploi



Le Bus départemental pour l'emploi fera escale à La Chapelle-en-Serval le 23 novembre 2023, de 9h45 à 12h30. Que vous recherchiez un emploi, souhaitiez vous former, bénéficier d'un suivi personnalisé, rédiger votre CV, trouver un recrutement, obtenir de l'accompagnement, envisagiez de créer une entreprise ou désiriez valoriser votre parcours professionnel, le bus de l'emploi est là pour vous ! Ce service est entièrement gratuit, n'hésitez pas à rencontrer les professionnels de l'emploi.

Aide à l'achat de vélos : le Conseil départemental promeut les mobilités douces

Le Conseil départemental de l'Oise encourage la mobilité douce et durable en proposant une aide à l'acquisition de vélos adultes, qu'ils soient classiques ou électriques. Cette aide est disponible pour tous les particuliers, sans considération de leurs revenus. Chaque résidence principale et foyer fiscal peut bénéficier d'une seule aide, d'un montant maximum de 150 € ou 300 €, selon le type de vélo, du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.

Il est possible de recevoir cette aide pour :

- > L'achat d'un vélo électrique : 300 €
- > L'achat d'un kit de conversion pour vélo électrique : 150 €
- > L'achat d'un vélo musculaire (à l'exception des vélos pour enfants) : 150 €

Le montant de l'aide est plafonné à 50% du montant TTC du produit. Aucune condition de revenu n'est exigée, mais il est important de ne pas avoir bénéficié d'une aide pour la conversion au bioéthanol ou d'autres aides à l'achat de vélos électriques dans l'Oise au cours des 5 dernières années

Oise
LE DÉPARTEMENT

DÉCOUVREZ L'UNE DES NOUVELLES AIDES DU BOUQUET OXYGÈNE 60

MOBILITÉ PROPRE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ADULTE CLASSIQUE OU ÉLECTRIQUE

JUSQU'À 150€
* DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO CLASSIQUE OU D'UN KIT DE CONVERSION EN VÉLO ÉLECTRIQUE.

JUSQU'À 300€
* DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

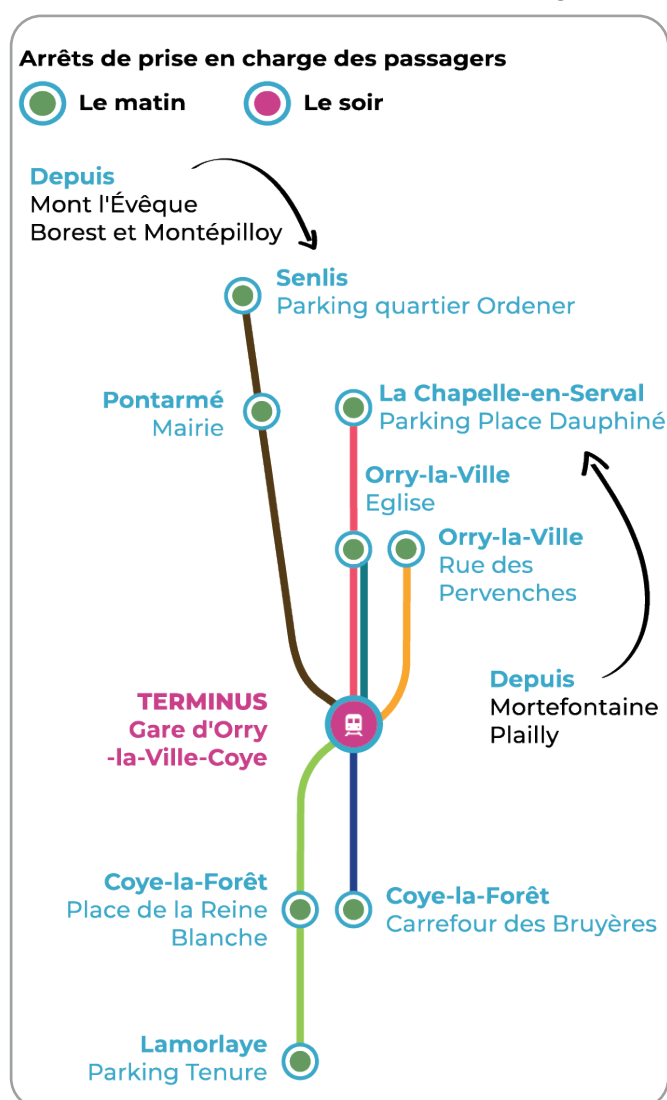
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023
*(par résidence principale et par foyer fiscal)

SANS CONDITION DE RESSOURCES

Conditions et informations sur : **oise.fr**

Illicov : le covoiturage gratuit pour les passagers et rémunéré pour les conducteurs

La ville de La Chapelle-en-Serval offre désormais un service de covoiturage vers la gare d'Orry-la-Ville Coye, en partenariat avec le Parc naturel régional Oise-Pays de France. Ce service vise à réduire les déplacements individuels en voiture et favoriser le covoiturage.



Comment ça marche ?

Les conducteurs réguliers de la ligne peuvent s'inscrire sur le site illicov.fr pour devenir des conducteurs volontaires. Ils toucheront des indemnités et recevront leur cagnotte par virement bancaire chaque mois.

Les passagers font leur demande de prise en charge sur illicov.fr en sélectionnant un créneau et un arrêt.

Les conducteurs inscrits reçoivent une notification pour récupérer les passagers à l'arrêt de départ et les déposer à leur destination prévue.

Ce système est conçu pour simplifier le covoiturage en proposant des arrêts fixes et des horaires prédéfinis, évitant ainsi les discussions entre conducteurs et passagers sur le lieu et l'heure du rendez-vous. Le covoiturage devient plus pratique et accessible à tous.

Qui paie ?

Ce projet de mobilité est financé par le programme CEE «AcoTE» en partenariat avec l'association ANPP, les sociétés CertiNergy & Solutions et La Roue Verte. Il offre des avantages aux conducteurs et aux passagers, notamment des indemnités pour les conducteurs et des trajets gratuits pour les passagers pendant une période d'expérimentation.

Que vous soyez conducteur ou passager, vous pouvez vous inscrire sur illicov.fr pour profiter de ce service de covoiturage pratique et économique, disponible du lundi au vendredi aux heures de pointe.

Où sont les arrêts ?

Pour l'instant, un seul arrêt est disponible sur la commune, place Dauphine.





Directeur de publication : Daniel Dray
Rédacteur en chef : Dominique Facundo
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval
Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

